



Jean-Claude CALEGARI
Expert-comptable
Commissaire aux comptes

Pôle d'Activité Les Milles
100 rue Victor Baltard
13854 AIX-EN-PROVENCE
CEDEX 3
tél : 04 84 25 30 00
jccalegari@cogep.fr
www.cogep.fr

ASSOCIATION IRTS PACA ET CORSE
Siège social : 20 Bd des Salyens BP 133
13267 MARSEILLE CEDEX 08

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association IRTS PACA ET CORSE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association IRTS PACA ET CORSE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans le paragraphe « Changement de Méthode » de l'annexe sur les incidences des changements de méthode comptable induits par la première application du règlement ANC 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à AIX-EN-PROVENCE, le 5 juin 2026

Le Commissaire aux comptes
COGEP AUDIT, représenté par
Jean-Claude CALEGARI



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement	48 854	48 854				
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	218 733	218 733		0	0	100.00
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	3 964		3 964	3 964		
	Constructions	4 687 449	1 634 430	3 053 019	2 671 606	381 413	14.28
	Installations techniques Matériel et outillage	195 776	86 491	109 285	2 839	106 446	NS
	Autres immobilisations corporelles	899 831	806 710	93 120	134 103	40 983	30.56
	Immobilisations en cours				558 540	558 540	100.00
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	194 237		194 237	208 148	13 912	6.68
	Autres immobilisations financières	2 400		2 400	2 100	300	14.29
	Total I	6 251 243	2 795 218	3 456 025	3 581 300	125 276	3.50
	Comptes de liaison Total II						
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	1 256 042	117 593	1 138 449	1 253 622	115 173	9.19
	Autres créances	962 012		962 012	838 704	123 308	14.70
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	960 734		960 734	1 134 687	173 953	15.33
	Charges constatées d'avance (3)	13 500		13 500	2 235	11 265	504.11
	Total III	3 192 287	117 593	3 074 695	3 229 248	154 553	4.79
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	9 443 530	2 912 811	6 530 720	6 810 548	279 828	4.11

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12		Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise						
	Ecart de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles	132 634		132 634			
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	1 673 333		1 696 702		23 368	1.38
	Report à nouveau	132 323		64 756		197 079	304.34
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	132 327		220 447		352 774	160.03
	Autres fonds associatifs						
	Fonds associatifs avec droit de reprise :						
	Apports						
	Legs et donations						
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs						
	Ecart de réévaluation						
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	413 224		343 364		69 860	20.35
	Provisions réglementées	10 594		10 594			
	Droit des propriétaires						
	Total I	2 229 789		2 027 603		202 187	9.97
	Comptes de liaison						
Total II							
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques	48 432		123 548		75 116	60.80
	Provisions pour charges	534 531		497 468		37 063	7.45
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
	Fonds dédiés sur autres ressources	15 518		7 640		7 878	103.12
	Total III	598 481		628 656		30 175	4.80
DETTES (1)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	2 099 357		2 371 144		271 787	11.46
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			23 291		23 291	100.00
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	665 964		666 821		856	0.13
	Dettes fiscales et sociales	514 015		587 480		73 465	12.51
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	313 127		97 144		215 984	222.33
	Instruments de trésorerie						
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	109 987		408 410		298 424	73.07
	Total IV	3 702 449		4 154 289		451 840	10.88
	Ecart de conversion passif (V)						
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		6 530 720		6 810 548		279 828	4.11

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

3 592 463 1 658 376
86 310

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services	3 403 270		2 816 756		586 514	20.82
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	4 589 101		4 628 121		39 020	0.84
Reprises sur amortissements et provisions	123 548		213 554		90 006	42.15
Collectes						
Cotisations						
Autres produits	6 390		5 444		946	17.38
Total I	8 122 310		7 663 875		458 435	5.98
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements	65 879		65 763		116	0.18
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	2 814 891		3 080 103		265 212	8.61
Impôts, taxes et versements assimilés	158 037		115 946		42 091	36.30
Salaires et traitements	3 273 602		3 104 683		168 919	5.44
Charges sociales	1 289 654		1 294 944		5 290	0.41
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	288 780		247 777		41 003	16.55
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions	56 966		128 467		71 501	55.66
Pour risques et charges : dotations aux provisions	85 495		7 127		78 367	NS
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	54 622		141 196		86 574	61.31
Total II	7 973 993		7 929 072		44 921	0.57
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	148 317		265 197		413 514	155.93
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés		30 107		16 406	13 701	83.51
Reprises sur provisions						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		30 107		16 406	13 701	83.51
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées		48 993		29 155	19 837	68.04
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		48 993		29 155	19 837	68.04
2. Résultat financier (V-VI)		18 886		12 749	6 137	48.13
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		129 431		277 946	407 377	146.57
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				276	276	100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital				47 800	47 800	100.00
Reprises sur provisions						
Total VII				48 076	48 076	100.00
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				48 076	48 076	100.00
Impôts sur les bénéfices (IX)		7 226		3 937	3 289	83.54
Total des produits (I+III+V+VII)		8 152 417		7 728 357	424 059	5.49
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)		8 030 212		7 962 164	68 047	0.85
Solde intermédiaire		122 205		233 807	356 012	152.27
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		10 122		13 360	3 238	24.24
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS		132 327		220 447	352 774	160.03

ANNEXE**SOMMAIRE**

Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Tableau de variation des fonds propres	X
Tableau de variation des fonds dédiés	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Charges et produits constatés d'avance	X
Détail des charges constatées d'avance	X
Détail des produits constatés d'avance	X
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	X
Etat des emprunts	X
Détail des dotations de fonctionnement	X
Effectifs au 31/12/2025	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présentation de l'Institut Régional du Travail Social PACA et Corse

Objet de l'association :

Promouvoir la formation initiale, la formation permanente, la formation supérieure et le perfectionnement de l'ensemble des professionnels et des intervenants; les activités de développement social et d'animation des terrains professionnels ou non professionnels; les actions d'études et de recherche, les actions d'accompagnement

Nos domaines de compétences :

- L'ingénierie des formations qualifiantes,
- La formation des adultes,
- L'animation et le conseil aux terrains professionnels et territoires,
- L'accueil, l'accompagnement et l'orientation des personnes,
- La recherche et le soutien à l'innovation sociale.

Nous délivrons des formations réglementaires validées par un diplôme d'état ainsi qu'un accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience (Niveau 4 à 7) qui préparent aux métiers de

- La petite enfance,
- La médiation sociale et familiale
- L'intervention sociale
- L'éducation spécialisée
- La dépendance
- L'encadrement

Pour ce faire, nous entretenons ainsi une connexion étroite et continue avec les milieux professionnels, qui enrichit sans cesse notre système pédagogique. Notre enseignement s'adresse aux : Jeunes, Adultes, Demandeurs d'emploi, Salariés, en formation initiale, continu ou en reconversion

Moyens mis en œuvre :

L'IRTS accueille ses 1 200 étudiants sur trois sites : deux à Marseille et un à Digne-les-Bains, grâce à plus de 80 permanents et 300 vacataires.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement postérieur à la clôture susceptible d'entraîner des risques ou des pertes.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du Plan Comptable Général issues du règlement ANC n°2014 03 modifié, notamment par le règlement ANC n°2022 06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Les méthodes comptables sont appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices,

Et dans le respect des règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode d'évaluation retenue est celle du coût historique.

Principales méthodes comptables appliquées

- Immobilisations et amortissements : les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée probable d'utilisation.

- Créances clients : elles sont enregistrées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable ; le risque d'impayé est apprécié individuellement.

- Provisions pour risques et charges : elles couvrent les risques identifiés ainsi que les litiges en cours à la clôture, conformément aux dispositions du PCG.

- Subventions d'investissement : elles sont reprises systématiquement au compte de résultat au rythme des amortissements des immobilisations qu'elles financent.

Changements induits par le règlement ANC 2022 06

Conformément au règlement ANC n°2022 06, plusieurs évolutions ont été intégrées :

- Suppression de la technique des transferts de charges, retirée du PCG (article 512 1).

- Nouvelle définition du résultat exceptionnel : seuls sont classés en résultat exceptionnel les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel au sens de l'article 513 5 nouvellement introduit.

- Modernisation des états financiers : mise à jour des modèles, simplification des présentations et adaptation de la nomenclature des comptes conformément au règlement ANC 2022 06.

Engagement Financiers et Autres Informations.

Engagements donnés : Non applicable

Dettes garanties par les sûretés réelles : Non applicable

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Changement de méthode

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément aux dispositions du Code de commerce et du Plan comptable général, tel que défini par le règlement ANC n° 2014-03 modifié, notamment par le règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, applicable de façon prospective à compter du 1er janvier 2025.

Dans le cadre de l'application du règlement ANC 2022-06, des règlements ANC 2014-03, ANC 2018-06, ANC 2022-04 et ANC2022-06 relatif aux entités sans but lucratif, l'association a procédé à un changement de méthodes comptables, appliqué conformément aux principes généraux définis par le Plan Comptable Général, notamment les principes de régularité, de sincérité et d'image fidèle.

Conformément aux dispositions de l'article 833-1 et suivants du PCG, l'annexe aux comptes annuels présente de manière détaillée la nature des changements intervenus, les méthodes d'évaluation et de comptabilisation désormais retenues ainsi que les modalités de transition appliquées. Les incidences de ce changement sont décrites de façon quantitative et qualitative, notamment sur les capitaux propres à l'ouverture de l'exercice, le résultat de l'exercice et les principaux postes du bilan et du compte de résultat :

Traitement des Transferts de charges			
Année	2025	2024	Var N/N-1
Número de compte	#64745	#7913	
Rubrique du compte de résultat	Charges sociales	Transfert de charges	
Montant remboursement CET	11 309 €	61 557 €	-50 248 €
Número de compte	#6228	#7914	
Rubrique du compte de résultat	Autres achats et charges externes	Transfert de charges	
Montant remboursement OPCO SANTE	39 678 €	40 052 €	-374 €
Número de compte	#649	#791	
Rubrique du compte de résultat	Charges sociales	Transfert de charges	
Montant remboursement Avantages en nature et Aides apprentis	12 283 €	10 132 €	2 151 €
Montant TOTAL	63 270 €	111 741 €	48 471 €
Traitement des Quote-part de subventions d'investissement basculées au compte de resultat			
Année	2025	2024	Var N/N-1
Número de compte	#747	#777	
Rubrique du compte de résultat	Subventions d'exploitation	Produits exceptionnels	
Montant	55 974 €	48 076 €	7 898 €

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL	48 854		
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	218 733		
Terrains	3 964		
Constructions sur sol propre	2 859 307		612 056
Installations générales agencements aménagements des constructions	1 216 087		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	82 762		113 014
Installations générales agencements aménagements divers	56 797		
Matériel de transport	1 315		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	761 591		10 600
Emballages récupérables et divers	69 527		
TOTAL	5 051 349		735 670
TOTAL GENERAL	5 318 936		735 670

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL			48 854	48 854
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			218 733	218 733
Terrains			3 964	3 964
Constructions sur sol propre			3 471 363	3 471 363
Installations générales agencements aménagements constr.			1 216 087	1 216 087
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			195 776	195 776
Installations générales agencements aménagements divers			56 797	56 797
Matériel de transport			1 315	1 315
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			772 191	772 191
Emballages récupérables et divers			69 527	69 527
TOTAL			5 787 019	5 787 019
TOTAL GENERAL			6 054 606	6 054 606

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	48 854			48 854
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	218 733			218 733
Constructions sur sol propre	683 265	191 091		874 356
Installations générales agencements aménagements constr.	720 520	39 555		760 075
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	79 917	6 574		86 491
Installations générales agencements aménagements divers	56 065	209		56 275
Matériel de transport	1 315			1 315
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	661 261	46 485		707 746
Emballages récupérables et divers	36 509	4 866		41 374
TOTAL	2 238 851	288 780		2 527 631
TOTAL GENERAL	2 506 438	288 780		2 795 218

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol propre	191 091				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	39 555				
Instal.techniques matériel outillage indus.	6 574				
Instal.générales agenc.aménag.divers	209				
Matériel de bureau informatique mobilier	46 485				
Emballages récupérables et divers	4 866				
TOTAL	288 780				
TOTAL GENERAL	288 780				

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Réserves	1 829 336			23 368	1 805 968
Report à nouveau	64 756			197 079	132 323-
Excédent ou déficit de l'exercice	220 447-	220 447	132 327		132 327
Situation nette	1 673 644		132 327		1 805 971
Subventions d'investissement	343 364		125 835	55 974	413 224
Provisions réglementées	10 594				10 594
TOTAL I	2 027 603	220 447	390 489	276 421	2 141 671

ANNEXE

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation	7 640		10 121		25 640	10 121	15 518
Salon du livre	7 640		7 640		7 640	7 640	
OETH			2 481		18 000	2 481	15 518
TOTAL	7 640		10 121		25 640	10 121	15 518

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions réglementées	10 594				10 594
TOTAL	10 594				10 594

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	85 752	12 432	85 752		12 432
Pensions et obligations similaires	497 468	37 063			534 531
Autres provisions pour risques et charges	37 796	36 000	37 796		36 000
TOTAL	621 016	85 495	123 548		582 963

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	174 559	117 593	174 559		117 593
TOTAL	174 559	117 593	174 559		117 593
TOTAL GENERAL	806 169	700 556	795 575		711 149

Dont dotations et reprises d'exploitation		317 308	123 548		
---	--	---------	---------	--	--

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	194 237	7 553	186 684
Autres immobilisations financières	2 400	2 400	
Clients douteux ou litigieux	257 257	257 257	
Autres créances clients	998 784	998 784	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 843	5 843	
Divers état et autres collectivités publiques	925 701	925 701	
Débiteurs divers	30 469	30 469	
Charges constatées d'avance	13 500	13 500	
TOTAL	2 428 190	2 241 506	186 684

Montant des prêts accordés en cours d'exercice	11 175
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	25 087

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 404	1 404		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	2 097 952	159 966	666 106	1 271 880
Fournisseurs et comptes rattachés	665 964	665 964		
Personnel et comptes rattachés	168 907	168 907		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	329 795	329 795		
Impôts sur les bénéfices	7 226	7 226		
Autres impôts taxes et assimilés	8 087	8 087		
Autres dettes	313 127	313 127		
Produits constatés d'avance	109 987	109 987		
TOTAL	3 702 449	1 764 463	666 106	1 271 880
Emprunts remboursés en cours d'exercice	185 841			

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	13 500
Total	13 500
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	109 987
Total	109 987

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
ERES Connexion	47		
PIMENKO	3 234		
SOFRAT	62		
EPE	46		
REVUE PETITE ENFANCE	58		
LAMY	612		
UNIVERSALIS	282		
LE MONDE	322		
ELSEVIER	138		
LA PROVENCE	155		
YOUR FUTURE	8 544		
Total	13 500		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Détail des produits constatés d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
ERASMUS 000198484	3 435		
ERASMUS 0001307252	10 026		
PCA EJE ES 2026	96 526		
Total	109 987		

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS**Indemnité de départ à la retraite**

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
Solde au 31 décembre 2024		497 468
Mouvement de l'année 2025		
Dotation de provision	pour l'année 2025	37 063
Engagement total		534 531

Hypothèses de calculs retenues

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédits projetées (ou méthode du prorata des droits au terme). Cette méthode est définie par la norme comptable IAS 19 révisée (norme européenne) et par la norme FAS87 (norme US GAAP). Elle est conforme à la recommandation 2003 R- 01 du CNC. Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de dette actuarielle.

Indications d'hypothèses actuarielles :

- Taux d'actualisation : 3.9%
- Taux de hausse des salaires : 2%
- Age de départ à la retraite : 65 ans pour les cadres et 64 ans pour les non cadres

Se référer au dossier IFC.

